



ARRETE DU MAIRE N° 2025/177  
PORTANT REGLEMENTATION TEMPORAIRE DU STATIONNEMENT  
87 RUE DES VIGNERONS

LE MAIRE DE LA VILLE DE BERGHEIM

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2542-1 à L.2542-13 ;

VU le Code de la Route et l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière du 22 octobre 1963 ;

VU la demande en date du 21/11/2025 de Madame ROSSETI Johanna, représentante de l'entreprise Diamcoupe SARL, située dans la zone artisanale du Muehlbach 68750 Bergheim, SIRET n° 45400630500014, sollicitant l'interdiction de stationner sur une place matérialisée, au droit de l'immeuble 87 rue des Vignerons, pour des travaux ;

A R R E T E

**Art. 1 - Le stationnement sera interdit sur une place de parking matérialisée au droit de l'immeuble 87 rue des Vignerons, du vendredi 21 novembre 2025 au samedi 31 janvier 2026, pour des raisons de travaux.**

**Art. 2 - Le matériel de signalisation sera apposé conformément à la réglementation en vigueur par la police municipale.**

**Art. 3 - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :**

- Madame ROSSETI Johanna, représentante de l'entreprise Diamcoupe SARL – Zone artisanale du Muehlbach – 68750 Bergheim
- Monsieur le Major, commandant la Brigade de Gendarmerie de Ribeauvillé
- Monsieur le Chef du Service Technique de la Ville de Bergheim
- Brigade Verte - 92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 Soultz
- Police Municipale - Bergheim
- registre des arrêtés
- dossier
- affichage.

Fait à Bergheim, le 21 novembre 2025



LE MAIRE :

Elisabeth SCHNEIDER

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification.



3 place du Docteur Pierre Walter · B.P. n° 39 · 68750 BERGHEIM · 03.89.73.63.01 · mairie@bergheim.fr

**www.ville-bergheim.fr**